

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023
Date d'affichage	15 septembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	11
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEPAGE
MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND –
DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT –
DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – BLONDIN J.Y. – WALRAVE –
BIHET – MENOIRIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE –
HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL
PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON
DORION – FROISSART-SENLIS

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

Monsieur Walrave intervient au sujet du Procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 :
« Monsieur le Président, je pensais que vous auriez pu apporter un rectificatif au point numéro 5 sur l'extension de la caserne de St Valery. Ce n'est pas forcément correct de remettre en cause l'hébergement actuel des chevaux et ce n'est pas correct de remettre en cause le travail des éleveurs de chevaux ».

Réponse de M. le Président :

« Je ne vois pas pourquoi un rectificatif devrait être apporté à ce sujet, d'autant que ce dossier a été validé par les instances de la gendarmerie, par la Préfecture, et tous les partenaires. Nous n'avons jamais mis personne en cause. Simplement, aujourd'hui les services de gendarmerie ont demandé à ce que les chevaux soient hébergés dans des boxes adaptés au sein de la caserne. Nous avons échangé avec le Maire de Saint Valery, le Président du Conseil départemental, le général de gendarmerie et la Préfecture. Tout le monde est tombé d'accord pour que cette extension soit faite, non pas seulement pour les chevaux, mais aussi pour accueillir les gendarmes dans de meilleures conditions parce qu'ils sont hébergés aujourd'hui sur plusieurs sites différents.

Je n'ai en aucune manière remis en cause le traitement des chevaux, nous avons juste donné suite aux demandes de la gendarmerie qui consistaient à héberger les chevaux dans des boxes au sein de la gendarmerie avec un manège à chevaux. »

Je reprends mes propos et vous propose de passer au vote du procès-verbal du 27 juin.

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 27 juin 2023 (72 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 2 abstentions : TONOLLI – WALRAVE ; M. DELOHEN n'a pas pris part au vote)

Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à remercier particulièrement nos deux DGA qui ont préparé la séance de ce soir et qui assurent actuellement l'intérim de la Direction Générale des Services. Ils sont particulièrement mobilisés, comme toujours, et c'est un plaisir de pouvoir compter sur eux.

Permettez-moi également de vous transmettre certaines informations :

- La nouvelle directrice des ressources humaines et des moyens généraux a été recrutée. Il s'agit de Madame Virginie SCHIPMAN. Elle est actuellement Directrice adjointe à la formation, en charge de l'action territoriale, à la Délégation Hauts de France du CNFPT. Elle prendra ses fonctions le 2 octobre.
- La nouvelle cheffe du pôle développement a été recrutée. Il s'agit de Madame Stéphanie VANDAMME. Elle est actuellement chargée de développement et d'animation territoriales à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Somme. Elle prendra ses fonctions le 2 octobre.
- La nouvelle Directrice Générale des Services a été recrutée. Il s'agit, comme je vous l'ai annoncé par mail cet été, de Mme Nora AYACHI, actuelle secrétaire générale de la Sous-préfecture d'Abbeville et que vous connaissez toutes et tous très bien. Sa date d'arrivée est actuellement en négociation avec le Préfet et la Sous-préfète avec lesquels j'ai encore échangé hier après-midi.
- Enfin, le directeur administratif et financier est en cours de recrutement. Nous avons reçu de bonnes candidatures. Au regard de la situation de notre collectivité, le bon choix doit être fait. Un premier jury s'est ainsi tenu en août. Et un second se tiendra début octobre.

Nous allons maintenant examiner les points à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Démission de Monsieur Philippe WALRAVE et ajustements au sein du bureau communautaire

Il s'agit dans un premier temps d'acter la démission de Monsieur WALRAVE de son poste de 10^{ème} Vice-Président, reçue le 27 juin dernier et validée par Monsieur le Préfet.

Il est ainsi proposé de pourvoir au remplacement du poste de Vice-Président devenu vacant au 10^{ème} rang ; et de maintenir la composition du bureau communautaire à 12 Vice-Présidents et 9 conseillers délégués.

1.A. 2023.136 Vacance du poste de 10^{ème} vice-Président

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2020-015 du 10 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire à 12 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires délégués,
- Vu la délibération n°220-016 du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,
- Considérant la démission de M. Philippe WALRAVE de son poste de 10^{ème} Vice-Président en date du 27 juin 2023 et acceptée par Monsieur le Préfet de la Somme le 4 juillet 2023,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre : M. COLINET ; 3 abstentions : MM. DOVERGNE – JACOB – HENOCQUE)

D'acter la démission de Monsieur Philippe WALRAVE du poste de 10^{ème} vice-Président,

De pourvoir au remplacement du poste de vice-Président devenu vacant au 10^{ème} rang,

De maintenir la composition du bureau communautaire à 12 vice-Présidents et 9 conseillers communautaires délégués,

1.B. 2023.137 Election du 10^{ème} vice-Président

Le Président indique que cette élection aura lieu au scrutin secret uninominal à 3 tours. Les 2 premiers tours sont à la majorité absolue des suffrages exprimés, le 3^{ème} est à la majorité relative. Le conseil élit le Vice-Président sans préjuger de sa future délégation, qui sera accordée par arrêté du Président.

Avant de passer à l'appel à candidature, puis au vote, je souhaite cependant vous informer que, après échange avec Fabrice FRION, actuellement 2^{ème} Vice-Président en charge de l'enfance, de la Jeunesse et de la Vie sportive, il a été convenu ensemble qu'il sera désormais en charge des missions précédemment confiées à M. Philippe WALRAVE, à savoir : Transports, mobilités et ruralité. Son expérience de maire d'une commune rurale de la Région d'Hallencourt lui donne en effet toute légitimité pour œuvrer sur ces problématiques.

L'enfance, la jeunesse et la vie sportive seront donc confiées au Vice-Président qui sera élu dans quelques instants.

A ce titre, je vous propose la candidature d'Arnaud BIHET, actuel conseiller délégué en charge de la vie sportive. Monsieur BIHET a réalisé un beau travail dans les missions qui lui ont été confiées en tant que conseiller délégué. Par ailleurs, j'ai à cœur de respecter une représentation équilibrée de nos territoires au sein de l'exécutif, comme je m'y suis toujours engagé. Il est donc souhaitable que le poste à pourvoir soit attribué à un élu du même secteur géographique que le Vice-Président démissionnaire, à savoir, la Région d'Hallencourt.

Je laisse la parole à Monsieur BIHET.

Monsieur BIHET,

« Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, avant de passer au vote dans quelques minutes, je souhaiterais vous expliquer le sens de ma démarche.

Tout d'abord je tiens à féliciter M. FRION pour le travail effectué, ainsi que l'ensemble des services pour leur implication, leur engagement au quotidien.

En tant que candidat au poste de Vice-Président en charge de l'enfance, de la Jeunesse et de la vie sportive, je tiens à vous faire part de mon intérêt pour cette compétence. J'attacherai une attention particulière à la qualité d'accueil de nos centres de loisirs et de nos espaces jeunes, à la continuité de l'offre, des services proposés afin d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions sur l'ensemble de notre territoire. Il me semble également important de renforcer les liens et de partager des actions communes avec la compétence scolaire de Mme Anne-Marie DORION et de la politique de la Ville d'Éric BALÉDENT ; les trois compétences sont complémentaires.

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des infrastructures de qualité, je pense bien évidemment à l'aqu'ABB, aux gymnases communautaires de Saint-Valery et Longpré-les-Corps-Saints qui nous permettent de développer une vie sportive riche et diversifiée. Je pense aussi aux city-stades qui émergent, y compris dans nos campagnes et les quartiers prioritaires. Profitons de cette année olympique, pour mobiliser nos jeunes autour des valeurs du sport. Je suis convaincu de l'ambition de la CABS d'améliorer les articulations entre la politique vie-sportive et la compétence enfance et Jeunesse à l'aube des jeux olympiques 2024, en appui avec un outil solide mis en place il y a 2 ans qui est le PREST. Une seule chose doit nous guider mes chers collègues, ne l'oublions pas, c'est l'épanouissement et la réussite de notre jeunesse. Merci de votre attention. »

Le Président remercie M. BIHET et fait appel à d'autres candidatures pour le poste de 10^{ème} Vice-Président.

Monsieur DELOHEN propose également sa candidature

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,*
- Vu la délibération n°2020-015 du 10 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire à 12 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires délégués,*
- Vu la délibération n°220-016 du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,*
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 actant la démission du 10^{ème} Vice-Président et approuvant son remplacement sur le même rang,*
- Vu le rapport du Président,*

Monsieur le Président indique que l'élection du vice-Président va avoir lieu au scrutin secret uninominal à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Le conseil élit le Vice-Président sans préjuger de sa future délégation qui sera accordée par arrêté du Président.

Il procède à l'appel à candidature pour le poste de 10^{ème} Vice-Président.

Après appel à candidature, les élus suivants font acte de candidature :

M. Arnaud BIHET

M. Frédéric DELOHEN

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération désigne à la majorité absolue

Après vote à bulletin secret, le premier tour du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 72

Abstentions : 3

Nombre de suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 37

Monsieur BIHET : 51 voix

Monsieur DELOHEN : 18 voix

Monsieur Arnaud BIHET est élu 10^{ème} Vice-Président(e) de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Monsieur WALRAVE demande la parole

« Merci Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Vous avez confié les missions transports, mobilités et ruralité à Monsieur FRION.

M. FRION, comme Vice-Président, c'est un peu comme le sucre dans le lait chaud, plus on le cherche moins on le trouve. C'est quelqu'un qui n'a participé à aucune réunion sur le projet de territoire, aucune réunion du SCOT, on le voit rarement en réunion CLECT, on le voit rarement en réunion de bureau. Je trouve que c'est dommage, car la ruralité c'est quelque chose qui demande une implication de tous les jours. Il n'y a pas de secret, la ruralité mérite mieux pour notre communauté d'agglomération. Je trouve cela regrettable.

Je vous remercie M. Le Président ».

Réponse du Président :

« Moi, je ne vous remercie pas.

Je vais vous dire M. WALRAVE nous sommes une instance communautaire dans laquelle nous devons pratiquer le respecter vis-à-vis de nos collègues. Ce n'est pas votre cas, je suis désolé de le dire. Donc comme cela existe au conseil départemental, comme cela existe au conseil régional, je pense que je vais retravailler le règlement intérieur de cette instance, pour éviter justement que l'on puisse être amené à invectiver ses collègues, à les insulter presque comme vous venez de le faire et ça je ne peux l'admettre. Aucun Président des instances dans lesquelles j'ai siégé ne l'ont accepté et je ne l'accepterai pas non plus. Il faut faire respecter la bienséance lors de nos débats. »

Nous allons maintenant passer au point suivant, mais je tiens à préciser concernant M. BIHET, qui sera accompagné par Éric BALÉDENT, que vous connaissez tous, élu très actif et engagé conseiller délégué en charge de la politique de la Ville à qui je confierai également par arrêté les animations et le PREST, sujet pour lequel il assurait déjà le pilotage

1.C. 2023.138 Nouvelle composition du bureau communautaire

Monsieur Arnaud BIHET venant d'être élu 10^{ème} Vice-Président, il y a lieu dès à présent de désigner le conseiller communautaire qui le remplacera en tant que conseiller communautaire délégué.

L'élection du conseiller communautaire délégué va avoir lieu au scrutin secret uninominal à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Le conseil élit le conseiller communautaire délégué sans préjuger de sa future délégation qui sera accordée par arrêté du Président.

Le Président propose la candidature de Monsieur Christian LESENNE, actuellement conseiller communautaire, et maire de Yonval.

Monsieur Christian LESENNE est un grand connaisseur du monde agricole. En tant que Vice-Président du Parc Naturel Régional, il anime la commission Environnement / Agriculture et Espaces naturels. Il semble pertinent de s'appuyer sur son expérience et son réseau pour défendre les intérêts de nos communes rurales.

Si vous lui accordez votre confiance, je lui confierai le dossier de la ruralité, auprès de Fabrice FRION, avec pour mission de mettre en place le fonds de concours à destination des communes rurales.

Je laisse la parole à Monsieur LESENNE.

Monsieur LESENNE :

« Merci Monsieur le Président,

J'ai répondu favorablement à la sollicitation du Président Pascal DEMARTHE. Quelques mots de présentation pour compléter les propos tenus par le Président. Je suis en effet Maire de Yonval, commune rurale de la périphérie d'Abbeville, commune de 240 habitants, 2^{ème} mandat et j'ai pris la responsabilité au niveau du PNR Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées du poste de Vice-Président.

Ma carrière professionnelle je l'ai passé pendant 40 ans en Picardie Maritime, j'ai travaillé à la chambre d'agriculture de la Somme, au service du monde agricole, au service du développement local, au service de la ruralité. En retraite depuis 2 ans, j'ai choisi de continuer mon engagement, de poursuivre mon investissement dans ce domaine. Dans ma commune d'abord puis au sein du PNR, et si vous choisissez de m'accorder votre confiance, au sein de la CABS ce soir. Je souhaite m'inscrire dans une démarche positive, une démarche de construction, à l'écoute de mes collègues des communes rurales, même si nous avons parfois au sein de notre instance des divergences. L'objectif pour moi n'est pas d'opposer les communes rurales, à la ville et au centre bourg, c'est au contraire de trouver des meilleures complémentarités, voir les meilleurs compromis dans un environnement assez contraint, qui soit réglementaire ou financier. Je ne serai pas seul, je compte bien sûr vous associer à notre démarche, voilà pourquoi je sollicite votre confiance et vos suffrages.

Merci de votre attention. »

Le Président remercie M. LESENNE et fait appel à candidatures pour le poste de conseiller communautaire délégué

Monsieur DELOHEN demande la parole :

« Je me permets de revenir sur vos propos qui au départ disaient que vous souhaitiez garder exactement la représentativité au niveau du territoire, avec des élus venant de chaque secteur. Vous remplacez quelqu'un qui vient de l'ex CCRH par un autre secteur, donc vous n'avez plus cette représentativité, à laquelle il y a 10 minutes, vous sembliez très attaché et ça me surprend un petit peu. Ce qui me surprend aussi c'est que vous ayez pu travailler dessus, vous avez préparé des candidatures et aujourd'hui, vous nous les proposez et pour lesquelles en quelque sorte, nous les subissons. Il aurait été judicieux, quand vous parlez de respect des collègues que vous avez en face de vous, vous souhaitez être respecté, vous souhaitez que chacun d'entre nous ce respect, ce qui est plutôt logique, de bon ton et d'une bonne administration. Je suis un peu surpris du manque de respect que vous avez à l'égard des élus

qui auraient pu éventuellement candidater dans de bonnes conditions, puisqu'au regard de ce que je viens d'entendre 2 fois, il semblerait que la préparation était bien faite et qu'il est difficile de contrarier dans ces conditions-là. Donc je suis surpris et extrêmement contrarié sur la façon dont sont présentées les candidatures pour remplacer les candidats du territoire. J'entends leur implication, je ne doute pas que ce sont des personnes de qualité que vous présentez, mais il aurait été judicieux d'en informer l'ensemble de l'assemblée, de manière à ce qu'on puisse éventuellement en discuter. Vous semblez être toujours respectueux de tout, mais nous découvrons à chaque fois et une fois de plus ce que nous allons devoir mettre en place. Je suis déçu, Monsieur le Président, de devoir prendre la parole pour contredire quelque chose qui se passe aujourd'hui dans cette instance. Vous nous avez annoncé quelque chose et 10 minutes plus tard vous nous proposez quelqu'un d'autre sur notre territoire. »

Le Président reprend la parole : La réflexion que j'ai annoncée tout à l'heure, concernait les postes de Vice-Présidents. L'équilibre est parfaitement respecté concernant les Vice-Présidents, et je rappelle même qu'en 2020 j'ai rendu à la ruralité un poste qui était dédié à la Ville d'Abbeville.

Je n'ai que cette réponse là à vous apporter M. DELOHEN, je garde l'équilibre parfait au niveau de la ruralité et je suis fier de pouvoir confier ce poste de conseiller délégué à une commune telle que celle de Yonval.

M. DELOHEN vous avez siégé dans d'autres instances dans ce département ou dans la région, vous savez que le Président, quand il y a des élections, propose toujours des candidats ce qui n'empêche pas d'autres personnes de candidater pour le même poste. C'est pourquoi je réitère ma question, y a-t-il d'autres candidats au poste de conseiller délégué ?

Monsieur DELOHEN propose sa candidature

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2020-015 du 10 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire à 12 Vice-Présidents et 9 conseillers communautaires délégués,
- Vu la délibération n°220-016 du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents,
- Vu la délibération n° 2023.136 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 actant la démission du 10^{ème} Vice-Président et approuvant son remplacement sur le même rang,
- Vu la délibération n° 2023.137 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2023 désignant Monsieur Arnaud BIHET 10^{ème} Vice-Président(e) de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire délégué en remplacement de Monsieur Arnaud BIHET élu 10^{ème} Vice-Président
- Vu le rapport du Président,

Monsieur le Président indique que l'élection du conseiller communautaire délégué va avoir lieu au scrutin secret uninominal à trois tours, les deux premiers à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Le conseil élit le conseiller communautaire délégué sans préjuger de sa future délégation qui sera accordée par arrêté du Président.

Il procède à l'appel à candidature pour le poste de conseiller communautaire délégué.

Après appel à candidature, les élus suivants font acte de candidature :

M. Christian LESENNE
M. Frédéric DELOHEN

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération désigne à la majorité absolue

Après vote à bulletin secret, le premier tour du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 72

Abstentions : 4

Nombre de suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 37

Monsieur LESENNE : 61 voix

Monsieur DELOHEN : 7 voix

Monsieur Christian LESENNE est élu conseiller communautaire délégué de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Je tiens à féliciter Christian LESENNE pour son élection. Il sera accompagné par Régis PATTE, conseiller délégué, à qui je confierai les transports et les mobilités auprès de Fabrice FRION. Nous aurons ainsi une équipe de trois élus de communes rurales pour œuvrer sur ces sujets pour lesquels, je le sais, l'attente est grande pour nombre d'entre vous.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	15 septembre 2023	Membres présents*	60
		Pouvoirs*	12
		Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – MENOUIRIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – DORION – FROISSART-SENILS

***Départ de Monsieur Aurélien DOVERGNE au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation, et donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOUIRIE**

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENILS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

2) 2023.139 Rectification de la délibération du 27 juin 2023 portant sur la mise à jour du règlement intérieur de la CABS.

Le règlement intérieur de la CABS a été voté lors du conseil communautaire du 27 juin 2023. A l'occasion du contrôle de légalité, Madame la Sous-Préfète nous a fait remarquer une erreur de formulation dans la désignation des jours de fractionnement. Pour rappel, le principe du fractionnement permet aux agents publics de bénéficier jusqu'à 2 jours de congés supplémentaires dans l'année lorsqu'ils posent des congés en dehors de la haute saison. Comme indiqué dans la note de synthèse que vous avez sous les yeux, les jours de fractionnement étaient à tort désignés en tant que « congés bonifiés ». Je vous propose de rectifier cette erreur en remplaçant cette formule maladroite par « jours de fractionnement », en faisant référence au texte réglementaire en vigueur.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,
- Vu la délibération 2023-122 du 27 juin 2023 portant mise à jour du règlement intérieur de la CABS,
- Vu l'observation de Madame la sous-préfète d'Abbeville relative à la délibération N°2020.132 du 27 juin 2023 portant sur la mise à jour du règlement intérieur de la CABS télétransmise le 5 juillet 2023,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il y a lieu de rectifier une erreur de formulation présente à l'article 2.8 dudit règlement,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLLIS DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

De rectifier l'erreur de formulation en remplaçant le texte suivant :

« Tout agent en activité a droit, pour une année de service accompli, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de services auxquels s'ajoutent 2 jours de bonification ».

Par :

« Tout agent en activité a droit, pour une année de service accompli, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de services auquel s'ajoutent jusqu'à deux jours de fractionnement, conformément au Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux. ».

D'approuver la mise à jour du règlement intérieur tel qu'annexée à la présente délibération

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

3) 2023.140 Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération relative au projet d'extension de la caserne de Gendarmerie à Saint Valery sur Somme.

Le 27 juin 2023, le conseil d'agglomération approuvait un projet d'extension de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery Sur Somme.

Il s'agit de rectifier une erreur matérielle sur la délibération. En effet, la référence au décret n°93-130 du 28 janvier 1993 et à la circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 1993, relatifs aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de Gendarmerie doivent être mentionnés dans la délibération.

Il convient alors de rectifier cette erreur matérielle. Les dispositions approuvées dans la délibération 2023 -125 du 27 juin 2023 demeurent, quant à elles, inchangées et validées.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêt du conseil d'état du 28 novembre 1990, Gérard, n°75559 relatif à l'adoption d'une délibération rectificative en cas d'erreur matérielle,
- Vu la réponse ministérielle du 9 avril 2015 à la question n°13074 relative à la modification d'une délibération du Conseil municipal,
- Vu le décret n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de Gendarmerie,
- Vu la circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 1993,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la sollicitation de la Gendarmerie pour la construction de locaux techniques pour les chevaux et de logements,
- Vu la délibération n°2023-125 du 27 juin 2023 actant le principe de la réalisation d'une extension de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery sur Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il y a lieu de rectifier la délibération n°2023-125 du 27 juin 2023 en mentionnant la référence au décret n°93-130 du 28 janvier 1993 et à la circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 1993, conformément à la demande de la Direction des soutiens et des finances, Sous-direction de l'Immobilier et du Logement Bureau de la prospective, de la programmation et du pilotage immobiliers, en date du 18 juillet 2023,

- Considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la décision, le conseil d'agglomération peut corriger une délibération en adoptant une délibération rectificative, sans qu'il soit nécessaire de procéder au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle,
- Qu'à des fins de bonne tenue du registre des délibérations, il est préférable de procéder à la régularisation de cette erreur matérielle,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE - BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCC – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS DUVAL ; 1 contre : M. DELOHEN)

De rectifier la délibération n°2023-125 du 27 juin 2023 en mentionnant le décret n°93-130 et la circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 1993,

D'acter que la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme donne son accord ferme et sans réserve pour réaliser la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery Sur Somme selon les dispositions du décret n°93-130 et de la circulaire d'application du Premier Ministre du 28 janvier 1993,

D'acter que le projet sera réalisé conformément au référentiel des besoins qui sera transmis après l'agrément ministériel et comprendra des locaux techniques de 194m², d'un rond de longe de 340m² et de 3 logements d'une surface totale de 340m² au profit des personnels du poste à cheval. Conformément aux dispositions de la circulaire précitée, le loyer initial sera déterminé par application d'un taux de 6% des dépenses réelles TTC dans la limite du coût-plafond TTC de l'opération en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie,

D'acter que conformément au décret précité, la communauté d'agglomération pourra prétendre à une aide en capital de l'État sur la base de 18% des coût-plafonds de l'opérations,

D'acter qu'à sa livraison, le bien sera loué à l'État-Gendarmerie selon un contrat de 9 ans conforme au modèle-type prévoyant notamment l'invariabilité du loyer, les conditions de renouvellement et la détermination du nouveau loyer, ainsi que les conditions de révision du loyer pendant la durée du bail renouvelé,

De démarrer la phase d'études à l'été 2024 pour un lancement des travaux l'été suivant,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

4) 2023.141 Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie.

Par délibération en date du 26 avril 2023, le Comité Syndical a décidé la création des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP).

Pour rappel, le SIEP a pour objet principal :

- la production et la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine,
- la réalisation d'études générales et spécifiques,
- le captage, le pompage, le stockage, le traitement et la distribution d'eau potable ainsi que la facturation des différentes prestations ou fournitures,
- l'entretien, l'extension et le renforcement, le renouvellement, et la création de réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire des communes membres et de la CABS, ainsi que certaines portions de communes limitrophes.

Il s'agit donc d'approuver les statuts du SIEP, d'accepter le changement d'adresse du siège social et d'accepter que le SIEP soit administré par un Comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Conseil municipal de chaque commune membre, et de douze délégués titulaires et douze délégués suppléants désignés par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour les 12 communes qu'elle représente (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estrébœuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, et Vaudricourt).

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu délibération en date du 26 avril 2023 par laquelle le Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie (SIEP) a décidé la création de ses statuts,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que la création et l'application de ces statuts supposent une délibération favorable des communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie ainsi que de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 2 abstentions : MM. DELOHEN – TRENCART)

D'approuver les statuts présentés pour le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE et de les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2024.

D'accepter le changement de siège social du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE, celui-ci se situera désormais dans ses locaux de FRIVILLE-ESCARBOTIN, à l'adresse suivante :

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE
ZAC du Parc – 4 Allée des Marettes – BP 70043
80532 FRIVILLE ESCARBOTIN Cédex*

D'accepter que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE soit administré par un Comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Conseil municipal de chaque commune membre, et de douze délégués titulaires et douze délégués suppléants désignés par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour les 12 communes qu'elle représente.

5) 2023.142 Mise à jour du tableau des effectifs.

Suite aux campagnes de promotion interne et d'avancements de grade de 2023, il y a lieu de créer certains postes portant les nouveaux grades, et de supprimer les anciens postes. Nous avons également plusieurs agents qui ont demandé à changer de filière pour une cohérence avec leur poste actuel. Ceci suppose la suppression des anciens postes et la création des nouveaux.

Par ailleurs, suite au départ en retraite de notre cheffe de pôle développement, nous devons supprimer son poste et créer le poste de sa remplaçante qui est titulaire d'un grade moins élevé.

Il en est de même pour le poste du chargé d'opération aux services techniques, que nous avons recruté par mutation.

Nous devons également créer le poste d'attaché territorial de notre future DRH, qui prendra ses fonctions le 2 octobre.

Certains agents ATSEM et Assistants d'enseignement artistiques voient leur temps de travail modifié en raison des nécessités de service. Après avis du Comité Social Territorial du 11 juillet 2023, nous devons mettre à jour ces postes en supprimant les anciens et en créant les nouveaux avec les nouvelles quotités horaires.

Nous avons transféré deux postes à la mairie d'Abbeville dans le cadre du service commun de communication, et mettons donc à jour le tableau des effectifs en conséquence, en supprimant un poste d'animateur et un poste d'adjoint technique.

Tous les départs en retraite donnent lieu à une suppression de poste lorsque le grade du remplaçant est différent, puis à la création du nouveau poste.

Vous avez pu prendre connaissance du détail de cette mise à jour dans la note de synthèse remise à chaque conseiller, et constater que les créations sont compensées par les suppressions. Vous avez pu noter le cas particulier de la future DRH : Il n'y a pas de suppression de poste car le poste n'existait plus, étant donné que l'agent qui occupait cette fonction a changé de service l'an dernier et que son poste avait été transféré dans sa nouvelle fonction.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération N° 2023.123 du dernier conseil communautaire en date du 27 juin 2023,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la demande de changement de temps de travail de plusieurs agents dans différents services,
- Considérant le départ de certains agents en retraite, en mutation ou en fin de contrat,
- Considérant la création d'un service commun de communication,
- Considérant la titularisation de certains agents,

- Considérant la demande de changement de filières de certains agents,
- Considérant les campagnes de promotion interne et d'avancements de grade 2023,
- Considérant les besoins de recrutement au service RH et au pôle Développement,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 2 abstentions : MM. DELOHEN – WALRAVE)

De créer :

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.
- 1 poste de rédacteur à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), de la filière administrative.
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), de la filière administrative.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 10 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des ATSEM territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste de PEA hors classe à temps complet (16/16^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A), de la filière culturelle.
- 2 postes d'attaché à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), de la filière administrative.

De supprimer :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (27/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des ATSEM territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des ATSEM territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'ATEA à temps non complet (8/20^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des assistants territoriaux de l'enseignement artistique (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste d'ATEA principal de 1^{ère} classe à temps non complet (12/20^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des assistants territoriaux de l'enseignement artistique (catégorie B), de la filière culturelle.

- 1 poste de PEA hors classe à temps complet (16/16^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (catégorie A), de la filière culturelle.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (5/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C) de la filière animation.
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (catégorie C), de la filière animation.
- 1 poste d'animateur à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B), de la filière animation.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (25/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, de la filière technique.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste de technicien à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B), de la filière technique.
- 2 postes d'ingénieur à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A), de la filière technique.
- 1 poste d'agent social à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (catégorie C), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'attaché hors classe à temps complet (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A), de la filière administrative.

De prendre acte que les créations (sauf pour le recrutement de la DRH) seront compensées par la suppression après avis du Comité Social Territorial et nomination des intéressés, par la suppression de leur grade et quotité horaire actuels.

De mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

De prendre acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

FINANCES

6) 2023.143 Rectification d'une erreur d'imputation sur la délibération n° 2023.128 du 27 juin 2023 portant admission de créances en non-valeur.

Il s'agit de corriger une erreur d'imputation dans la délibération n°2023.128 du dernier conseil d'agglomération. Nous avons évoqué deux admissions en non-valeur alors qu'il s'agissait de créances éteintes.

Je vous propose donc d'annuler cette délibération n°2023.128 et d'admettre en créances éteintes les sommes de 3320,49€ pour la société PETIT LOURDEL, et 657€ pour la société POISSONNERIE ABBEVILLOISE.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2023-123 du 27 juin 2023 relative à l'admission de créances en non-valeur,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 2 abstentions : MM. DELOHEN – DUCROCQ)

D'annuler la délibération n° 2023.128 du 27 juin 2023 portant admission de créances en non-valeur ;

D'admettre en créances éteintes (C/6542) les deux créances suivantes :

- Société PETIT LOURDEL : 3 320,49 €
- Société POISSONNERIE ABBEVILLOISE : 657,00 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

7) 2023.144 Admission de créances en créances éteintes.

Nous devons également inscrire en créances éteintes :

- 117.04€ sur le budget principal pour le créancier HERMANN FROMAGERIE
- 118.94€ sur la régie Office de Tourisme pour le créancier BRASSEUR DE LA BAIE DE SOMME
- 417.43€ sur le budget Eau et Assainissement pour M. Allan NOWACZYK

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 1 abstention : M. DELOHEN)

D'inscrire les créances ci-dessous comme créances éteintes :

BUDGET	CREANCIER	MONTANT
Principal	HERMANN FROMAGERIE	117.04 €
Régie Office de Tourisme	BRASSEUR DE LA BAIE DE SOMME	118.94 €
Eau et Assainissement	M. NOWACZYK Allan	417.43 €
	TOTAL	653.41 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023
Date d'affichage	15 septembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	59
Pouvoirs	12
Votants	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – DORION – FROISSART-SENLIS

***Départ de Monsieur Frédéric DELOHEN au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation du point et avant les opérations de vote.**

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOUREIE

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

AFFAIRES SCOLAIRES

8) 2023.145 Subvention aux coopératives scolaires

Le Président donne la parole à Mme Anne-Marie DORION.

Certaines écoles de la CABS bénéficient d'une subvention aux coopératives, selon les engagements historiques des communes et EPCI qui exerçaient la compétence scolaire avant la création de la CABS.

Dans une logique d'équité, la CABS compensait ces écarts en attribuant des crédits de transports aux écoles qui n'avaient pas de subvention. Dans la pratique, la CABS réservait les transports pédagogiques des écoles sur ses crédits de droit commun. Ce fonctionnement est devenu complexe et défavorable à certaines écoles avec les évolutions de notre marché de transport. Les prix du marché sont moins intéressants que les prix obtenus en direct par les écoles, qui peuvent faire jouer la libre concurrence.

Dès lors, la commission scolaire du 14 octobre 2021, saisie de ce sujet, a adopté le principe du versement d'une subvention identique à chaque classe de la CABS. Ainsi, chaque école recevra une subvention pédagogique de 700€ par classe. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Il est à noter que cette mesure n'engendre pas de coût supplémentaire pour la CABS, étant donné que ces sommes étaient déjà dépensées sur des crédits de fonctionnement.

Pour l'exercice 2023, seront déduites des 700€ par classe les sommes déjà honorées par la CABS de janvier à septembre. La subvention totale s'élèvera ainsi à 87 024€.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2023.088 du 13 avril 2023 approuvant le budget primitif de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu les effectifs scolaires constatés pour l'année scolaire 2022/2023
- Vu l'avis de la Commission « Affaires scolaires et périscolaires »,
- Vu les projets d'écoles présentés en conseils d'école,
- Vu le rapport de Anne-Marie DORION, Vice-Présidente en charge des affaires scolaires,
- Considérant qu'il y a lieu d'établir une égalité de traitement entre les écoles de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS DUVAL)

D'attribuer à chaque coopérative scolaire des écoles publiques maternelles, élémentaires, et primaires de la CABS une subvention pédagogique permettant la mise en œuvre du projet d'école,

De fixer le montant de cette subvention pédagogique à 700 Euros par classe,

De Déduire de cette subvention pédagogique les sommes déjà engagées sur les crédits de fonctionnement de la CABS pour la mise en œuvre des projets d'école au titre de l'exercice 2023,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget primitif 2023.

ENFANCE / JEUNESSE

9) 2023.146 Etablissement d'une tarification modulée pour les bénéficiaires extérieurs des accueils de loisirs et des espaces jeunes.

Le Président donne la parole à Fabrice FRION.

La CAF encourage la Cabs à proposer des tarifs basés sur le quotient familial des familles pour les accueils de loisirs, y compris pour les Extérieurs.

Il est proposé de voter une grille tarifaire modulée, avec des tarifs supérieurs à ceux des résidents de la CABS, mais qui restent cohérents et attractifs pour les familles.

A l'heure où la Cabs porte son Projet Educatif Social Territorial (PREST) pour la 2^{ème} année, accueillir quelques enfants de l'extérieur dans nos accueils de loisirs devrait permettre d'éviter certaines fermetures en raison d'effectifs insuffisants, notamment en milieu rural.

Il est précisé que les habitants de la Cabs resteront prioritaires.

La grille tarifaire qui vous est proposée pour les Extérieurs s'échelonne de 6.50 € à 12€ par jour selon les ressources. Les tarifs des résidents CABS sont inchangés et s'échelonnent de 4.30€ à 8€.

Il s'agit donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour les Extérieurs pour une mise en application aux vacances d'automne 2023 et d'autoriser le Président prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Angelo TONOLLI demande la parole

« Merci M. Le Président, merci M. le Vice-Président,

Aucun souci pour moi sur cette délibération, sur l'idée de mettre en place une tarification modulée pour les accueils de loisirs pour les extérieurs. Dans l'idée c'est très bien de suivre le conseil de la CAF. La CAF dit « participer à hauteur de 3,50€ par jour pour les familles qui ont un quotient familial inférieur à 900 ». Alors que veut dire cette phrase ? c'est là que je me suis permis de faire un petit calcul et de vous faire une simulation.

Alors prenons un couple avec 2 enfants, qui gagne chacun 1 350€ net par mois, ce couple là doit payer 2,10 € par jour et par enfant quand il est de la CABS, et 4.50 € quand il est de l'extérieur. Cela fait 21€ par semaine pour 2 enfants lorsque l'on est de la CABS et 45 € pour les extérieurs. Il faut dire que c'est un tarif très raisonnable quand on gagne 1350€. Mais si ce même couple fait des heures supplémentaires ou à une revalorisation salariale et qui est désormais payé chacun 1425 € net par mois, ce qui n'est pas un gros salaire, mais néanmoins avec ce salaire là, ce couple passera à 5,60 € par jour et par enfant s'il est de la CABS et 8 € pour les extérieurs, ce qui fait 56€ par semaine quand on a deux enfants et de la CABS et 80€ par semaine pour les extérieurs. C'est tout de même une augmentation très significative.

Et prenons un autre couple qui gagnerait un petit peu plus, 2 250 € net par mois et toujours avec 2 enfants, ils paieraient alors 8€/jour quand on est de la CABS et 12€/jour pour les extérieurs donc cela veut dire 80€ la semaine pour la CABS et 120 € pour les extérieurs.

Je conclus en disant que, il ne vaut mieux pas appartenir à la classe moyenne. On sait très bien que tout notre système fiscal est particulièrement injuste en France, avec l'impôt qui repose exclusivement sur les catégories moyennes, parce que les plus modestes d'entre nous ne paient pas d'impôt et les plus riches d'entre nous ne paient pas d'impôt non plus ou quasiment pas, en proportion des revenus. Et à la CABS, malheureusement, il y a un effet de seuil dans cette proposition tarifaire qui me semble trop important et même disproportionné. Si on ajoute cela au manque de place comme nous avons pu le connaître cet été. Car si effectivement il y a eu des fermetures de centre dans le milieu rural, dans le milieu urbain il y a eu plutôt un manque de place. C'est une offre qui pourrait être perfectible, pour corriger cet effet de seuil et adoucir un peu les catégories de la population moyenne qui ont du mal à boucler les fins de mois. A 1 450€ par mois je peux vous assurer que l'on se prive déjà pour offrir des loisirs à ses enfants, donc payer 80€ la semaine cela semble beaucoup.

Réponse de M. FRION, si je peux me permettre de répondre, pour mémoire le tarif actuel des extérieurs par jour sans repas et sans conditions de ressource est de 16 €, donc on a baissé sensiblement le tarif et avantagé les habitants du territoire.

M. TONOLLI : ce que je critique, afin si je peux me permettre de critiquer car ça sera peut-être interdit dans le prochain règlement intérieur mais aujourd'hui ce n'est pas encore mis en application, c'est pas pour les extérieurs qu'il y aurait une réforme tarifaire à mener, c'est bien pour les personnes de la CABS, car avec un quotient familial à 900 et un quotient familial à 901 on reste très modeste, mais néanmoins il y a eu une augmentation très importante, presque triplée juste pour quelques euros de plus par mois. C'est le problème de tous les seuils, il faut bien les fixer, mais là il est brutal.

Le Président précise, nous suivons ce que nous dit la CAF.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant le Projet Educatif Social Territorial (PREST) de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Considérant la convention d'objectifs contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 2 abstentions : M. DOVERGNE – Mme DEROUSSEMENT)

D'approuver l'établissement d'une tarification modulée pour les bénéficiaires extérieurs des accueils de loisirs et espaces jeunes, comme suit :

	Tarif CABS	Tarif extérieur
0 à 525 :	4.30€ / jour	6.50€ / jour
526 à 650 :	5.30€ / jour	7.50€ / jour
651 à 900 :	5.60€ / jour	8.00€ / jour
901 à 1500 :	5.60€ / jour	8.00€ / jour

1501 et plus : 8.00€/ jour

12.00€ / jour

D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	15 septembre 2023	Membres présents	59
		Pouvoirs	12
		Votants*	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – DORION – FROISSART-SENLIS

***Madame Lydie NOËL ne prend pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOURE
M. Frédéric DELOHEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

ECONOMIE

10) 2023.147 Attribution d'aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC.

Le Président donne la parole à M. Olivier MALLET.

Pour rappel, le principe d'intervention de cette aide est le suivant :

Le plafond des dépenses éligibles sur 3 ans est de 300 000€ HT. Le montant global de l'aide Etat sur 3 ans est de 60 000€, celui de la CABS à parité soit 60 000€. Le seuil minimum d'investissement par dossier est de 5 000€ HT. L'aide cumulée (ETAT et CABS) ne pourra pas excéder 6 000€, par projet.

Plusieurs dossiers complets ont été déposés et instruits :

Pressing St Vulfran : l'octroi de la subvention est sollicité pour l'acquisition d'une table à repasser innovante en termes de dépenses énergétiques et de consommation d'eau, pour un montant de 2 880 €.

Locavrac : l'octroi de la subvention est sollicité par ce commerce de détail de produits alimentaires pour un remplacement d'enseigne et une modernisation des locaux et des équipements, pour un montant de 2 780,77 €.

Aux mains de Lucie : l'octroi de la subvention est sollicité par cet institut de beauté dans le cadre d'un changement de local, soit des travaux d'aménagement et la pose d'une enseigne, pour un montant de 4 191,20 €.

Secrets de Nature : l'octroi de la subvention par ce commerce de produits naturels et soins de médecine douce est sollicité pour la rénovation de la devanture de la boutique, la pose d'une enseigne et l'acquisition d'un équipement de matériel de caisse, pour un montant de 2 887,81 €.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil d'agglomération :

- De valider les aides accordées aux projets ci-dessus énoncés
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-Président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 abstention : M TRENCART)

D'attribuer les subventions suivantes :

- Pressing Saint Vulfran 2 880,00 €
- Locavrac 2 780,77 €
- Aux mains de Lucie 4 191,20 €
- Secrets de Nature 2 887,81 €

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

Monsieur MALLET reprend la parole pour des précisions sur le dispositif FISAC.

Le plan d'actions retenu, par l'Etat, à l'échelle de la CABS devait arriver à échéance en décembre 2022., mais a été prolongé d'une année jusqu'au 13 décembre 2023.

Il s'adresse à la fois, aux acteurs économiques du territoire (aides aux entreprises de proximité), aux communes centre-bourg (aménagement espace public notamment à Longpré-les-Corps-Saints), aux communes rurales (maintien du dernier commerce), au cœur urbain (modalités de stationnement, e-commerce...) aux associations de commerçants (qualification, animation du territoire).

L'aide aux entreprises de proximité concerne l'ensemble des entreprises du territoire, selon un règlement d'intervention, et autour d'un comité d'attribution (CABS et commune concernée) et d'un comité technique (chambres consulaires, Direction développement Economique).

Principe d'intervention de cette aide : le plafond des dépenses éligibles sur 3 ans est de 300 000€ HT. Le montant global de l'aide Etat sur 3 ans est de 60 000€, celui de la CABS à parité soit 60 000€. Le seuil minimum d'investissement par dossier est de 5 000€ HT. L'aide cumulée (ETAT CABS) ne pourra pas excéder 6 000€, par projet.

Pour rappel, une enveloppe globale de 120 000 € a été accordée au titre des aides FISAC pour la période 2020-2023 soit :

60 000 € au titre de la CABS

60 000 € au titre de l'ETAT

Au total, 29 projets ont été accompagnés entre 2020 et 2023. L'enveloppe de 120 000 € est aujourd'hui entièrement consommée. La Cabs est en attente de l'Etat sur les éventuelles modalités de reconduction du dispositif en 2024.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023	Membres en exercice	75
Date d'affichage	15 septembre 2023	Membres présents	59
		Pouvoirs	12
		Votants*	64

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – DORION – FROISSART-SENLIS

***Messieurs DEMARTHE, BOURET, LEDET, DOVERGNE, LECOMPTE, MARQUE, PATTE ne prennent pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOUREIE
M. Frédéric DELOHEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11) 2023.148 Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de Baie de Somme Habitat.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Paul LECOMTE

Le Conseil Communautaire du 29 juin 2017 a défini les modalités de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. La CABS est donc compétente pour garantir toute opération de logement social réalisée sur son territoire.

Il est aujourd'hui proposé au conseil d'agglomération de valider la demande de garantie d'emprunt formulée par BDSH sur son projet de réhabilitation thermique de 36 logements situés rue du 128ème RI et champs de Mars à Abbeville, prêt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignation, composé de 2 lignes de prêts.

Monsieur TONOLLI demande la parole

Pas de souci non plus sur la demande de l'octroi de garantie d'emprunt au profit de Baie de Somme Habitat, néanmoins une question. 20 % de logement réservataire si ma mémoire est bonne, c'est une très bonne chose, mais qui va gérer l'attribution de ses logements ? A titre de comparaison au Conseil Départemental, on a voté cette semaine, pour que dans chaque programme de construction de logements sociaux, pour lequel il y a un appel à garantie d'emprunt de la part du conseil départemental, les logements réservataires sont confiés à la MDPH, pour placer en priorité des personnes en situation de handicap ou vulnérables avec un dossier MDPH en cours de validité. A la CABS qui sera en charge d'attribuer ses logements ? est-ce que ce sera les services directement ? Ce sera les élus ? j'espère que non, car si c'est le cas attention aux risques de copinage.

En plus, j'ai eu échos concernant Baie de Somme Habitat qu'il y avait actuellement le départ qui se préparait du Directeur de BDSH, Monsieur PETIT-LE GALLO. M. Francis HENIQUE qui n'est pas là ce soir, mais ancien Président de Baie de Somme Habitat avait mis en place un jury de recrutement pour sélectionner les meilleurs profils possibles, c'est ce qui a permis le recrutement de M. PETIT-LE GALLO qui a eu un très bon bilan à la tête de Baie de Somme Habitat. J'ai eu vent que vous souhaiteriez M. le Président, Président de la CABS mais aussi de Président de Baie de Somme Habitat, supprimer ce jury de recrutement pour positionner un candidat que vous auriez pré-ciblé au détriment de la pluralité des candidatures et si c'est le cas c'est très regrettable.

Le Président prend la parole.

M. TONOLLI, je suis très surpris de ce que vous avancez, pour la bonne et simple raison c'est qu'il y a un jury qui s'est réuni, nous avons reçu c'est vrai une candidature qui nous a été présenté par le réseau des Offices HLM. Ce candidat a été reçu dans un jury qui émanait du conseil d'administration de Baie de Somme Habitat, dans lequel siégeait des personnalités qualifiées, des élus, Claude Bouret Président de la CALEOL en faisait partie également. Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu ni copinage, ni de recrutement en direct de la part du Président, au contraire j'ai voulu justement sécuriser ce recrutement de manière à ce qu'on ne puisse pas me reprocher de vouloir introduire dans la place quelqu'un de mes connaissances. Ce candidat, je ne le connaissais pas avant de l'avoir reçu avec mes collègues, je peux vous le dire de manière solennelle.

Maintenant concernant l'attribution des logements réservataires, tout cela est très encadré par la loi. Il existe une commission au sein des organismes HLM, tous confondus, que ce soit la SIP, AMSOM, BDSH, Clésence ou autre, il y a une CALEOL qui se réunit, dans laquelle d'ailleurs je ne siége pas, mais sachez que les logements réservataires qui sont présentés sont étiquetés avec l'aval des services préfectoraux. Je vais donc laisser la parole à M. Bouret pour plus de précision, car c'est lui qui préside cette CALEOL.

M. Claude BOURET :

La CALEOL se compose de 12 personnes et bien entendu c'est confidentiel, donc à partir de là, nous avons que les logements et les adresses.

Lorsque les noms des logements sont pressentis au vote de la commission, trois personnes sont nommées et à partir de là nous faisons un choix : le premier c'est le DALO, après le SYPLO, après le premier quartile et les AIVS. Ensuite si nous ne faisons pas comme le dit la loi, nous serions retoqués par l'ANCOLS. On est très encadrés, nous ne pouvons pas faire d'attribution de logement « aux copains ».

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L 5111-4, et L5216-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du code civil,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2014 actant le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville à la communauté de communes de l'abbevillois,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la délibération du conseil d'agglomération du 29 juin 2017 définissant les modalités de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux,
- Vu le contrat de prêt n° 148214 en annexe signé entre Baie de Somme Habitat, l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations, ayant pour objet de financer l'opération de Réhabilitation thermique de 36 logements situés rue du 128^{ème} RI et du Champs de Mars à Abbeville (80100),
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,
- Considérant que les logements réservataires octroyés en contrepartie de la garantie d'emprunt font l'objet d'une convention de réservation de logements,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (64 votants : 63 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN M. – DAIRAINÉ – DENIS – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – HAUSSOULIER – COLINET – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSET – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 1 abstention : M. MENOIRIE)

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 905 152,15 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°148214 constitué de 2 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 905 152,15 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

De prendre acte que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

De prendre acte que la garantie du prêt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de

défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De s'engager pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023
Date d'affichage	15 septembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	12
Votants*	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – MENOUREIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS MAISON – DORION – FROISSART-SENLIS

***Monsieur Aurélien DOVERGNE ne prend pas part au vote.**

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOUREIE
M. Frédéric DELOHEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

12) Attribution d'une subvention pour travaux d'économie d'énergie dans le cadre du PLH. (4 dossiers)

Dans le cadre du PLH applicable depuis le 4 juillet 2021, la CABS attribue des subventions aux particuliers réalisant des travaux d'économie d'énergie sur leur résidence principale.

4 dossiers sont aujourd'hui présentés :

- Mme Frébourg d'Abbeville
- M. Roucoux d'Abbeville
- Mme Horslerville de Mareuil-Caubert
- Mme Bourdoiseau d'Hallencourt

12.A 2023.149 Attribution d'une subvention dans le cadre du PLH - Dossier Mme FREBOURG

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société SOLIHA et Mme Céline Frebourg demeurant au 12 rue Henri Piquet à Abbeville (80100) concernant des travaux d'économie d'énergie,
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL)

D'attribuer une subvention de 1 200€ à Mme Céline Frebourg demeurant au 12 rue Henri Piquet à Abbeville (80100) pour ses travaux d'économie d'énergie,

De verser cette subvention à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par son opérateur, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

De prévoir la possibilité d'accorder une prorogation d'un an sur sollicitation de l'opérateur.

12.B 2023.150 Attribution d'une subvention dans le cadre du PLH - Dossier M. ROUCOUX

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société SOLIHA et M. Clément Roucoux demeurant au 5 chemin du Marais de Menchecourt à ABBEVILLE (80100) concernant des travaux d'économie d'énergie,
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

D'attribuer une subvention de 1 200€ à M. Clément Roucoux demeurant au 5 chemin du Marais de Menchecourt à ABBEVILLE (80100) pour ses travaux d'économie d'énergie,

De verser cette subvention au propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par son opérateur, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

De prévoir la possibilité d'accorder une prorogation d'un an sur sollicitation de l'opérateur.

12.C 2023.151 Attribution d'une subvention dans le cadre du PLH - Dossier Mme HORSLAVILLE

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société SOLIHA et Mme Sylvie Horslavage demeurant au 66 bis route de Rouen à Mareuil-Caubert (80132) concernant des travaux d'économie d'énergie,

- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

D'attribuer une subvention de 1 200€ à Mme Sylvie Horslerville demeurant au 66 bis route de Rouen à Mareuil-Caubert (80132) pour ses travaux d'économie d'énergie,

De verser cette subvention à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par son opérateur, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

De prévoir la possibilité d'accorder une prorogation d'un an sur sollicitation de l'opérateur.

12.D 2023.152 Attribution d'une subvention dans le cadre du PLH - Dossier Mme BOURDOISEAU

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2021-055 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CABS,
- Vu l'action 9 du PLH visant à soutenir financièrement certains projets cibles mettant en place les conventions d'avance de fonds,
- Vu le dossier déposé par la société SOLIHA et Mme Pascale Bourdoiseau demeurant au 16 avenue du Général Leclerc à Hallencourt (80490) concernant des travaux d'économie d'énergie,
- Vu le rapport de Jean-Paul LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire,
- Considérant que le PLH est exécutoire depuis le 4 juillet 2021,
- Considérant que le dossier répond aux critères d'éligibilité de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL)

D'attribuer une subvention de 1 200€ à Mme Pascale Bourdoiseau demeurant au 16 avenue du Général Leclerc à Hallencourt (80490) pour ses travaux d'économie d'énergie,

De verser cette subvention à la propriétaire, sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par son opérateur, dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date du présent arrêté.

De prévoir la possibilité d'accorder une prorogation d'un an sur sollicitation de l'opérateur.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 21 septembre 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 septembre à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	15 septembre 2023
Date d'affichage	15 septembre 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	12
Votants	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET-LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – MENOUIRIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – DORION – FROISSART-SENLIS

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON
M. Laurent PARSIS

Etaient excusés :

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT
M. Luc CHATENAY
M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
M. Aymerick COEUILTE donne pouvoir à M. Fabrice FRION
M. Robert DEBRAY donne pouvoir à M. Arnaud BIHET
Mme Françoise BOURCERONDE donne pouvoir à Mme Anne-Marie DORION
M. Emmanuel DELAHAYE donne pouvoir à M. Bertrand MARTEL
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir Mme Clémence FROISSART-SENLIS
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. DUCHEMIN
M. Aurélien DOVERGNE donne pouvoir à M. Jean-Michel MENOUIRIE
M. Frédéric DELOHEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

DEVELOPPEMENT DURABLE

13) 2023.153 Renouvellement de la convention Refashion.

Le Président donne la parole à M. Pascal LEFEBVRE.

La CABS, dans le cadre du service public de la gestion des déchets effectuée sur l'ensemble de son territoire, une collecte séparée en apport volontaire des produits textiles d'habillement, chaussures, et linges de maison neufs destinés aux particuliers et certains produits textiles neufs pour la maison.

Il s'agit ici d'acter le renouvellement de la convention, pour 5 ans, avec l'éco-organisme Refashion pour la collecte de textiles usagés en déchetterie ou points de reprise exploités par la Cabs, et d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 541-10-3 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC),
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que la mise en place du recyclage constitue un enjeu essentiel de la politique de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS DUVAL)

D'approuver la convention de renouvellement 2023/2028 ECO TLC Re-fashion éco-organisme de la filière textile l'acte intitulé : « Convention type collectivités territoriales » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer avec ECO TLC Re-fashion (éco-organisme) l'acte intitulé « Convention type collectivités territoriales »,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette délibération.

14) 2023.154 Convention de mise à disposition d'un container de stockage pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) aux déchetteries de Cayeux-sur-Mer et Saint-Valery-sur-Somme

Le Président donne la parole à Pascal LEFEBVRE

La CABS, dans le cadre du service public de la gestion des déchets collectés dans ses déchetteries, collecte des déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) provenant des particuliers et quelques professionnels.

Pour améliorer leur stockage et protéger le gisement sur les sites de Saint Valery sur Somme et de Cayeux sur Mer, la collectivité souhaite bénéficier de la mise à disposition temporaire, par l'éco-organisme « Ecosystem », d'un container sécurisé de 20 pieds sur chaque site.

Il s'agit ici d'approuver le conventionnement entre Ecosystem et les déchetteries de Saint Valery sur Somme et Cayeux sur Mer et d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques,
- Vu la directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Vu la loi 2014/856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Vu les articles L.541-10, L.541-10-2, L.541-102, L.541-104 et L.541-105 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges aux éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques,
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 modifié portant agrément de la société Ecologic en qualité d'éco-organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques pour les équipements électriques et électroniques ménagers des catégories 1, 2, 4, 4, 6 et 8 mentionnés à l'article 543-172 du code de l'environnement,
- Vu l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) - Version 2021 »,
- Vu le contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière des actions de prévention, communication et sécurisation – Version juillet 2022 »,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que la mise en place du recyclage constitue un enjeu essentiel de la politique de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE - BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY

DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ;
1 abstention : M. DOVERGNE)

D'approuver pour la déchetterie de Saint Valery sur Somme le conventionnement avec Ecosystem intitulé : « contrat de mise à disposition d'un container de stockage pour les DEEE ».

D'approuver pour la déchetterie de Cayeux sur Mer le conventionnement avec Ecosystem intitulé : « contrat de mise à disposition d'un container de stockage pour les DEEE ».

D'autoriser le Président à signer pour la déchetterie de Saint Valery sur Somme avec l'éco-organisme Ecosystem intitulé : « contrat de mise à disposition d'un container de stockage pour les DEEE ».

D'autoriser le Président à signer pour la déchetterie de Cayeux sur Mer avec l'éco-organisme Ecosystem intitulé : « contrat de mise à disposition d'un container de stockage pour les DEEE ».

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes à la mise en œuvre de cette délibération.

POLITIQUE DE LA VILLE

15) 2023.155 Validation des projets inscrits au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023.

Le Président donne la parole à M. BALÉDENT

La Cabs a délibéré le 31 mai dernier sur la liste des projets qu'elle entendait soumettre à l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2023.

Pour rappel, l'enveloppe 2023 s'élevait cette année à hauteur de 551 698€ et était mobilisable par la Cabs et par la Ville d'Abbeville.

Les deux collectivités ont alors déposé, en concertation, un total de 8 projets :

- Travaux de voirie- sécurisation avenue Vincent Auriol*
- Travaux au sein de la France Services Espérance*
- Vestiaire solidaire*
- Coordination du Conseil Local de Santé Mentale*
- Financement du poste d'assistante de projet ANRU*
- Financement du poste de psychologue pour repérer et accompagner les publics en rupture de soins*
- Conception d'un city stade et d'une aire de jeux quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes*
- Aménagement de la conserverie*

La Cabs a déposé, quant à elle, les 6 premiers projets pour un montant de 233 461 €, ce à quoi l'Etat a décidé d'apporter un financement de 156 098 €.

L'objectif de cette délibération est alors de porter à la connaissance des élus le montant du financement obtenu, de valider la convention de partenariat avec l'Etat et la répartition des crédits de la Dotation Politique de la Ville par opération selon le tableau en annexe, et

d'autoriser le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets au titre de la DPV 2023.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L. 2334-40, L. 2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu la note d'information relative à la DPV n° IOM/B/2301521/J du 13 février 2023 arrêtant la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville pour 2023 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes du département de la Somme en 2023,
- Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le Contrat de Ville et du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour l'utilisation des crédits de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023,
- Vu le conseil d'agglomération en date du 25 mai 2023 validant les projets déposés dans le cadre de la DPV,
- Vu la décision du Préfet de la Somme en date du 21 juillet 2023 acceptant de financer les 6 projets proposés à hauteur de 156 098 €.
- Vu le rapport d'Éric BALÉDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART - DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 1 abstention : M. TRENCART)

De valider la convention de partenariat avec l'Etat et la répartition des crédits de la Dotation Politique de la Ville par opération selon le tableau en annexe.

D'autoriser le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

16) 2023.156 Attribution d'une subvention à l'association Les Mélangeurs au titre du budget 2023 du Contrat de Ville d'Abbeville.

Le Président donne la parole à M. BALÉDENT

Il convient ici d'accompagner une association qui s'inscrit parfaitement dans les critères d'éligibilité de soutien à la nouvelle dynamique des quartiers prioritaires de la Cabs et dans la mobilisation de moyens exceptionnels de l'État au titre des opérations "Quartiers d'été".

Pour rappel, l'appel à projets "Quartiers d'été 2023" reposait sur deux grandes orientations nationales :

- *un temps de respiration, de divertissement et de découverte,*
- *un temps de rencontre et de renforcement du lien social.*

Dans le prolongement de ce projet « quartiers d'été » et afin que la structure puisse poursuivre son projet d'implantation de résidence dans les quartiers prioritaires d'Abbeville et mobiliser davantage les habitants, il est proposé d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 €, et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions d'ordre financier et notamment son article 31 portant sur la vérification de l'utilisation des subventions,
- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu la loi de finances 2022 prolongeant la fin des contrats de ville au 31 décembre 2023,
- Vu le contrat de ville d'Abbeville signé le 5 octobre 2015,
- Vu la délibération du 21 novembre 2019 validant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 à travers son Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,
- Vu la demande de subvention au titre des quartiers d'été,
- Vu l'avis de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ayant validé le projet de la compagnie « les mélangeurs »,
- Vu le projet d'implantation de résidence de la compagnie « les mélangeurs » sur la commune d'Abbeville durant 3 ans,
- Vu le rapport d'Éric BALÉDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS DUVAL)

De valider le versement de la subvention à hauteur de 3 000 €,

D'établir une convention financière comme pour les projets déposés dans le cadre du contrat de ville,

D'autoriser M. le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ce projet,

Précise que les fonds correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

17) 2023.157 Convention de partenariat avec la Maison Pour Tous-Centre Social sur l'atelier de réparation de vélo du Pôle Collaboratif quartier Soleil Levant à Abbeville.

Le Président donne la parole à M. BALÉDENT

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et au sein du pôle collaboratif, un atelier solidaire de réparation de vélo a été prévu, dans un souci d'économie sociale et solidaire, de développement durable et de développement de la mobilité douce sur le territoire.

Principale occupante des locaux du Pôle Collaboratif et forte de son implication et champs d'intervention auprès des habitants, la Maison Pour Tous-Centre Social Abbeville apparaît comme le partenaire légitime pour développer cette activité au sein de ce quartier prioritaire. Les activités proposées au sein de cet atelier consisteront à inciter les habitants à réparer leurs vélos eux-mêmes, et ce par le biais de diverses animations.

Il s'agit alors de confier l'animation de cet atelier vélo à la Maison Pour Tous via l'octroi d'une subvention de 11 000 € lui permettant l'acquisition de matériels de première nécessité pour le démarrage de l'activité, de valider l'octroi de la subvention à la Maison Pour Tous-Centre Social par le biais d'une convention de partenariat et d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes signée par la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, la Région des Hauts de France, le 12 mars 2020, prévoyant la construction d'équipements publics de proximité et l'aménagement d'espaces extérieurs et de voirie,
- Vu la création du Pôle Collaboratif, première opération physique menée sur le site, inscrite dans le cadre de ce réaménagement d'ensemble,
- Vu l'ouverture du Pôle Collaboratif au grand public en septembre 2023 et son animation par la Maison Pour Tous-Centre Social Abbeville et l'Association 2^{ème} Chance,
- Vu la convention de mise à disposition de locaux avec la Maison Pour Tous- Centre social Abbeville et l'Association 2^{ème} Chance pour l'occupation du Pôle Collaboratif en date du 14 avril 2023,
- Vu le rapport d'Éric BALÉDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville,
- Considérant la nécessité de créer un atelier de réparation de vélo au sein du Pôle Collaboratif, en en confiant la création, la gestion et l'animation à la Maison Pour Tous-Centre social Abbeville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL

De verser une subvention de 11 000 € HT à la Maison Pour Tous-Centre social Abbeville pour lui permettre l'aménagement de l'atelier de réparation de vélo à sa création et d'accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches de mobilité douce,

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

18) 2023.158 Approbation du plan de financement du Pôle socio culturel et sportif.

Le Président donne la parole à M. BALÉDENT

La CABS et la Ville d'ABBEVILLE ont signé en mars 2020 une convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le quartier prioritaire Soleil Levant Bouleaux Platanes, prévoyant la construction d'équipements publics de proximité et l'aménagement d'espaces extérieurs et de voirie, avec le soutien financier de plusieurs partenaires, dont l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et la Région Hauts de France, après délibération du Conseil Communautaire le 27 juin 2019.

Le Maître d'ouvrage des opérations du Projet de Renouvellement Urbain est la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Le pôle socio culturel et sportif est le second équipement s'ouvrant sur la nouvelle place du quartier et en accès direct au pôle collaboratif.

Cette opération en construction neuve prévoit la création d'un bâtiment de près de 2 000 m² regroupant les activités principales de la Maison pour Tous, avec différents salles (cours, danse, ateliers cuisine, activités scientifiques, bar à tous), les locaux de la maison de quartier de la « ferme petit », un studio d'enregistrement pour Télé Baie De Somme et une halle sportive mutualisée.

Une phase de concours a permis de retenir le cabinet d'architecture Lusso & Laurent.

La consultation des entreprises a entériné le coût de la construction à 4 081 976.08 € HT.

Le plan de financement global et prévisionnel s'élève, quant à lui, à 4 572 109,19 € avec le coût des études préalables et des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, l'opération est subventionnée par l'ANRU à hauteur de 861 400 €, par la Région Hauts de France à hauteur de 850 000 € et par la CAF à hauteur de 400 000 €.

Un fonds de concours est apporté par la ville d'Abbeville à hauteur de 1 230 354.59 €.

La présente délibération a pour objectif d'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération, de solliciter la Région des Hauts des France pour le versement d'une subvention de 850 000.00 €, de solliciter la commune d'Abbeville pour le versement d'un fonds de concours de 1 230 354.59 € et d'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette opération.

M. TONOLLI demande la parole :

Je ne vais pas critiquer du tout ce projet, que je trouve formidable et j'ai eu l'occasion de participer à la sélection du cabinet d'architecte qui a œuvré à la proposition du projet que vous avez pu voir, par contre je m'étonne à la lecture du plan de financement que le conseil départemental de la Somme n'ai pas été sollicité, puisqu'il y a actuellement un dispositif que la plupart des Maires ici présents connaissent et qui s'adresse à la fois aux Maires et aux

Présidents d'agglomération. Un dispositif de soutien aux équipements sportifs qui existe jusqu'au 31 décembre de cette année qui peut permettre jusqu'à 40% de subvention du conseil départemental pour tous les projets sportifs dans la limite de 300 000 €. Je me suis renseigné auprès des services du département, celui-ci n'a pas été sollicité sur ce projet, alors même que ce projet est éligible au financement du conseil départemental. A mon sens, vu l'état relatif de ses finances, la CABS aurait tort de se priver de cet apport potentiel. Bien sur ce ne serait pas calculé sur l'intégralité du projet, il faudrait isoler la partie sportive qui serait en mesure d'être subventionnée à hauteur de 40% dans la limite de 300 000€. Je vous propose de reporter le vote de ce plan de financement afin de pouvoir solliciter également le conseil départemental sur ce projet.

Le Président précise que le Département n'est pas signataire de l'ANRU, c'est pour cela qu'au démarrage il n'était pas partenaire financier de ce projet. Mais effectivement, rien ne nous empêche de tenter de déposer une demande de subvention dès lors que nous dépassons pas les 80% autorisés de financement. On peut tenter, sauf que le département n'est pas signataire, il y aura peut-être un petit blocage au niveau juridique. Mais nous allons regarder ça de très près. Dans l'attente, et pour ne pas prendre de retard dans les demandes diverses et variées que nous devons produire au niveau de la Région notamment et aussi au niveau de la CAF, je vous propose de délibérer ce qui ne nous empêche pas, tout de même, de nous rapprocher du Département pour voir si cette opération peut être malgré tout éligible.

Monsieur WALRAVE demande la parole :

On vient de voir sur les points 16, 17, 18 tout un tas de service technique et d'animation dans le cadre de la politique de la Ville. Vous dites être très attaché à la ruralité, par contre je ne vois pas le début d'une réelle équité sur l'ensemble du territoire.

Le Président répond :

Monsieur WALRAVE la « Politique de la Ville » c'est la « Politique de la Ville », compétence qui ne s'exerce qu'en Ville, dans le département c'est Amiens et Abbeville.

L'Etat accompagne la « Politique de la Ville », tout simplement, pour aider les communes qui ont des quartiers en grosses difficultés, avec des familles en grande pauvreté. C'est pour ça que cette politique a été mise en place. Ce n'est pas pour habiller Paul et déshabiller Jacques, c'est justement pour donner une certaine dignité à des familles qui vivent dans des quartiers ou il y a beaucoup de pauvreté et d'iniquité.

M. WALRAVE rétorque « A quand une politique de la ruralité ! »

Le Président répond, ce n'est pas moi qui vais la décréter cette politique de la ruralité, désolé, vous devez aller à Paris, voir ça en haut lieu.

M. WALRAVE : « Très bien j'irai à Paris, car ce n'est pas vous qui irez ! »

Le Président : « M. Walrave, il y a une chose qui nous distingue vous et moi. C'est que moi quand je vous parle, je vous respecte. Vous ne me respectez pas, je suis désolé de le dire. Dans la façon de vous exprimer, c'est toujours teinté d'une certaine agressivité. A un moment donné il faut savoir quand même se respecter ».

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention du Projet de Renouvellement Urbain du quartier Soleil Levant Bouleaux Platanes signée par la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, la Région des Hauts de France, le 12 mars 2020, prévoyant la construction d'équipements publics,

- Vu le rapport d'Éric BALÉDENT, Conseiller délégué à la politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. - BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART DAUSSY DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS DUVAL ; 2 abstentions : MM. WALRAVE – TRENCART)

D'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses	Montant dépenses (€ Ht)	Origine des fonds perçus	Montant
Construction du pôle socio culturel et sportifs (y compris études préalables et honoraires de maîtrise d'œuvre)	4 572 109.19	ANRU	861 400.00 € (18.85 %)
		Région Hauts de France	850 000.00 € (18.60 %)
		CAF	400 000.00 € (8.75 %)
		Fonds de concours de la commune d'Abbeville	1 230 354.59 € (26.91 %)
		Part Maître d'ouvrage	1 230 354.59 € (26.91 %)
TOTAL			à 4 572 109.19 €

De solliciter la Région Hauts de France pour le versement d'une subvention de 850 000.00 €

De solliciter la commune d'Abbeville pour le versement d'un fond de concours de 1 230 354.59 €.

De prendre acte des modalités de versements :

- 50% à la notification de l'arrêté municipal d'attribution de fonds de concours, au plus tôt début 2024,
- 25 % fin 2024
- Le solde à la fin de l'opération et au plus tôt début 2025 sur production du plan de financement définitif et d'un état récapitulatif des dépenses visé par le Trésorier.

De prendre acte que le montant dudit fonds sera réévalué dans les conditions suivantes :

- Si les dépenses ou les recettes sont moindres, le fonds de concours sera proratisé en fonction des dépenses réellement engagées,

- Si les dépenses sont supérieures, le fonds sera réévalué en fonction des dépenses réellement engagées et en application des règles relatives au fonds de concours.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

POINT INFORMATIF

19) Liste des décisions du Président prises par délégation du Conseil.

20/06/2023	2023.159	Convention de rejet des eaux usées avec M. BREKIESZ
20/06/2023	2023.160	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
22/06/2023	2023.161	Marché public à procédure adaptée, en vue de la « construction d'un pôle socio culturel et sportif – Projet de renouvellement urbain – Quartier Soleil Levant » avec les sociétés suivantes : CATHELAIN SAS, CHARPENT'IDEAL, COUVERTURE BOCLET, SAS SMAC, TECMIR, SAS HEDOUX, ATELIER DE MENUISERIE PELLETIER, SARL DIDIER LESOURD, SAS AVANTI, DFINITIONS SARL, H2 BATIMENT, OTIS, SAS THG, SAS ENTREPRISE D'ELECTRICITE DE PICARDIE, SAS NOUANSPOUR
22/06/2023	2023.162	Conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.
22/06/2023	2023.163	Convention avec la Gendarmerie départementale de la Somme pour la mise à disposition de locaux et de bureau à usage d'habitation pour les postes saisonniers à Cayeux sur Mer
23/06/2023	2023.164	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 31 juillet au 28 août 2023 pour l'artiste Pippa DARDYSHIRE
26/06/2023	2023.165	Recrutement CDD de trois ans à Mme Virginie LELEU exerçant les fonctions de coordinateur qualité d'accueil et d'information au service du Pôle Tourisme.
26/06/2023	2023.166	Recrutement CDD du 1 ^{er} juillet au 31 août, à Mme Karine GAREST exerçant les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative au sein du conservatoire de musique et de danse.
27/06/2023	2023.167	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
27/06/2023	2023.168	Nouvelle grille tarifaire à compter du 1 ^{er} juillet 2023, pour la location des salles du centre d'hébergement sportif, des salles du centre de natation aqu'ABB et des prestations diverses.
28/06/2023	2023.169	Annulation décision 2023.156. Nouvelle incorporation au patrimoine de la CABS les terrains abandonnés par la CCI Région Hauts-de-France
29/06/2023	2023.170	Convention de mise à disposition de bureaux de la France Services, à titre gracieux, avec le Défenseur des droits pour l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives
30/06/2023	2023.171	Conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € auprès du Crédit Agricole.
03/07/2023	2023.172	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
03/07/2023	2023.173	Recrutement CDD de trois ans à M. José ADELINO exerçant les fonctions de psychologue au service Santé

04/07/2023	2023.174	Recrutement CDD du 1 ^{er} juillet au 31 août, à Mme Karine GAREST exerçant les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative au sein du conservatoire de musique et de danse.
05/07/2023	2023.175	Recrutement CDD pour le bon fonctionnement du service de la Petite Enfance, Mme Lucie DAULNY, exerçant les fonctions d'agent spécialisé
6/07/2023	2023.176	Instauration d'une régie de recettes auprès du service Taxe de Séjour de la CABS installée à l'Office de Tourisme – Entrepôt des Sels, quai Lejoille à Saint Valery sur Somme
7/07/2023	2023.177	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
10/07/2023	2023.178	Recrutement CDI pour le bon fonctionnement du Centre de natation communautaire, Mme Joy RIQUIER, exerçant les fonctions de maître-nageur.
10/07/2023	2023.179	Modification du prix de l'abonnement au service de la téléassistance à partir du 1 ^{er} juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024.
11/07/2023	2023.180	Acquisitions et cessions de parcelles entre la CABS et la Ville d'Abbeville
12/07/2023	2023.181	Entretien des postes de relevage des eaux pluviales des communes d'Epagne-Epagnette et Saint-Valery-sur-Somme à l'entreprise VEOLIA-CGE
12/07/2023	2023.182	Acquisition pour le service Cours d'eau / GEMAPI de la CABS d'un véhicule utilitaire de type fourgon tôlé Jumper
12/07/2023	2023.183	Non attribué
12/07/2023	2023.184	Convention Technique et Financières avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80) pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le projet d'ombrières solaire photovoltaïque sur le site de l'aire de stationnement multimodal Bd des Prés.
17/07/2023	2023.185	Avenant n° 8 au marché n° 2014/13 avec l'entreprise DALKIA relatif à « l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement et de climatisation des bâtiments de la ville d'Abbeville et de la CABS
17/07/2023	2023.186	Avenant n° 1 au marché 2023/12-12 relatif à la « Construction d'un pôle socio culturel et sportif dans le quartier du Soleil Levant à Abbeville » - Lot 12 Peinture et revêtements muraux.
18/07/2023	2023.187	Sollicitation de la Région Hauts-de-France pour une subvention sur le projet « Pôle socio-culturel et sportif – Projet de renouvellement urbain -Quartier Soleil Levant »
19/07/2023	2023.188	Complément à la grille tarifaire de l'OT
19/07/2023	2023.189	Recrutement CDD du 1 ^{er} septembre au 30 novembre 2023, pour le bon fonctionnement du service des Moyens Généraux, Mme Sylviane CREVEL, exerçant les fonctions d'agent d'hygiène des locaux.
21/07/2023	2023.190	Marché public à procédure adaptée en vue de « L'aménagement de la rue de la libération à Longpré les Corps Saints » avec la société SAS COLAS FRANCE
21/07/2023	2023.191	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 1 ^{er} au 28 septembre 2023 pour les artistes CORDONNIER et VALLOIS
21/07/2023	2023.192	Recrutement CDD d'un an, pour le bon fonctionnement du service du Pôle Tourisme, Mme Jade LORCY, exerçant les fonctions d'agent d'accueil expert.

24/07/2023	2023.193	Appel d'offres ouvert scindé en 3 lots en vue des « Transport scolaire et non scolaire, régulier ou occasionnel sur le territoire de la CABS » avec la société Courriers Automobiles Picard (CAP)
24/07/2023	2023.194	Appel d'offres ouvert scindés en 2 lots, en vue de « l'achat et livraison de fournitures scolaires et pédagogique, de livres scolaires, non scolaires et de support pédagogique pour la CABS » - Lot 1 SAS DUCLERQ Fournitures
25/07/2023	2023.195	Marché public de prestations intellectuelles, en vue de « l'étude sur la mise en place du droit de préemption sur les communes d'Abbeville, Cayeux sur Mer, Saint Valery sur Somme, Longpré-les-Corps Saints et Hallencourt » avec la société AID
25/07/2023	2023.196	Recrutement CDD pour la période du 4 septembre au 29 décembre 2023, pour le service Animation / Enfance et Jeunesse, M. Sébastien DUCHAUSSOIS exerçant les fonctions de chauffeur de minibus et manutentionnaire
25/07/2023	2023.197	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
27/07/2023	2023.198	Avenant n° 1 au marché n° 2022.14 relatif au « Réaménagement de la chaussée et des trottoirs solution tout pavage dans la commune de Saint Valery sur Somme » Société STPA
27/07/2023	2023.199	Marché public d'études, en vue de « l'étude de faisabilité et de la programmation pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant dans un bâtiment existant à Abbeville » avec la société SARL Synaps Atelier Collaboratif
28/07/2023	2023.200	Prestations supplémentaires pour le marché n° 2023/12-04 relatif à « la construction d'un pôle socio culturel et sportif dans le quartier du Soleil Levant à Abbeville » - Lot 4 Etanchéité
28/07/2023	2023.201	Prestations supplémentaires pour le marché n° 2023/12-16 relatif à « la construction d'un pôle socio culturel et sportif dans le quartier du Soleil Levant à Abbeville » - Lot 16 Equipement sportif
28/07/2023	2023.202	Recrutement de 30 contractuels pour le bon fonctionnement du service des Affaires scolaires
31/07/2023	2023.203	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
01/08/2023	2023.204	Demande de subvention au conseil départemental pour le projet de « renaturation et aménagement espaces publics près du casino » place du Général de Gaulle à Cayeux sur Mer
3/08/2023	2023.205	Complément à la grille tarifaire de l'OT
04/08/2023	2023.206	Recrutement temporaire de Mme Jade LORCY – Décision 2023.192 rapportée (erreur dans les visas)
04/08/2023	2023.207	Recrutement temporaire de M. Sébastien DUCHAUSSOIS -Décision 2023.196 rapportée (erreur dans les visas)
04/08/2023	2023.208	Recrutement de contractuels pour le service scolaire – annulation décision 2023.202 du 28/07/2023.
10/08/2023	2023.209	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
11/08/2023	2023.210	Demande de subvention au conseil Régional des Hauts de France pour la maîtrise d'œuvre du pôle socio culturel intégré au plan de renouvellement urbain
11/08/2023	2023.211	Avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre n° 2021/20 pour la construction du pôle socio-culturel
21/08/2023	2023.212	Mise en œuvre de la pose d'un système de récupération des eaux pluviales, chaussée de Rouvroy à Abbeville avec l'entreprise SAVREUX TP

21/08/2023	2023.213	Mise en œuvre du remplacement d'une buse sous le viaduc de la rocade de l'A28 à Lavers avec l'entreprise STPA
21/08/2023	2023.214	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 3 au 31 octobre 2023 pour les artistes SINOQUET et ROBERT
21/08/2023	2023.215	Non attribué
21/08/2023	2023.216	Annulation de contrat Mme Anissa HUBERT pour la période du 4 septembre au 20 octobre 2023 pour le service des Affaires Scolaires
22/08/2023	2023.217	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
30/08/2023	2023.218	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
30/08/2023	2023.219	Modifications de contrat et recrutement pour le service des Affaires Scolaires
31/08/2023	2023.220	Recrutements de 3 contractuels pour le service des Affaires Scolaires pour la période du 4 septembre au 20 octobre 2023
05/09/2023	2023.221	Recrutement en CDD de Mme Cindy DUMONT au service de la Restauration Collective
06/09/2023	2023.222	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
06/09/2023	2023.223	Recrutement CDD, du 2 octobre 2023 au 3 mai 2024, à M. Corentin PECOUL exerçant les fonctions de mécanicien au garage communautaire.
06/09/2023	2023.224	Conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale
11/09/2023	2023.225	Recrutement CDD, du 25 septembre 2023 au 21 février 2024, à M. Karim SOUAKRIA exerçant les fonctions d'agent d'entretien des cours d'eau au service GEMAPI.
11/09/2023	2023.226	Recrutement CDD, du 2 au 20 octobre 2023, à Mme Laurence PLACETTE au service des Affaires scolaires, pour effectuer l'encadrement des études surveillées.
12/09/2023	2023.227	Bail précaire avec la société librairie CUFAY, pour la location de 500 m' d'aire de stockage pour une durée d'un mois
12/09/2023	2023.228	Bail précaire avec la société LEMAITRE ENVIRONNEMENT, pour la location de 1 200 m' d'aire de stockage pour une durée de 9 mois

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

La Secrétaire de séance
Annie LEPLOMB

Le Président
Pascal DEMARTHE